



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2939 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 195 000\$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel; et

Le Règlement PC-2940 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 810 000\$ pour les travaux de reconstruction complète de la partie sud de l'avenue Windward Crescent.

ont été approuvés conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 18 janvier 2022 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 mars 2022.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi et peuvent être consultés en soumettant une demande par courriel à [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 18<sup>e</sup> jour de mars 2022.

PROVINCE OF QUÉBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following

By-law PC-2939 decreeing the execution of various municipal infrastructure works in various areas of the residential sector as well as a long-term borrowing in the amount of \$5,195,000; and

By-law PC-2940 decreeing the execution of infrastructure work on the southern part of Windward Crescent Avenue as well as a long-term borrowing in the amount of \$2,810,000.

have been approved according to the law:

- by the Municipal Council on January 18, 2022;
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on March 9, 2022.

These by-laws will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to [greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca) or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Friday from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, this 18<sup>th</sup> day of March 2022.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk